

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

**Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature**

**Arrêté du 10 octobre 2023**

**relatif au commissionnement d'agents de réserves naturelles**

NOR : TREL2326545A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 10 octobre 2023,

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés en vue de la recherche et de la constatation d'infractions relevant de la compétence des agents des réserves naturelles, dans leur zone de commissionnement respective, conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux textes et décisions pris pour leur application :

| <b>Prénom Nom</b> | <b>Service d'affectation</b>                         | <b>Zone de commissionnement</b>   |
|-------------------|--|---|
| Anaïs MERDRIGNAC  | LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur -<br>antenne Briançon | Réserve Naturelle Régionale des Partias<br>et son périmètre de protection |

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux.